



Votants : 85  
Convocation du Conseil de Communauté :  
le 12 septembre 2014  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 23 septembre 2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 22 septembre 2014

### RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBault, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gerard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Nicolas MARJAULT, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Jean-Claude FRADIN à Adrien PROUST, Marie-Chantal GARENNE à Dominique SIX, Anne-Lydie HOLTZ à Rose-Marie NIETO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Agnès JARRY, Rabah LAICHOURL à Marcel MOINARD, Michel VEDIE à Jean-Luc CLISSON

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Alain LAUDES par Jean-François SALANON, Alain LIAIGRE par Michel JAROS

#### **Titulaires absents :**

Jean-Romée CHARBONNEAU

#### **Titulaires absents excusés :**

Anne BAUDOUIN, Jean BOULAIS, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURL, Patrick THOMAS, Michel VEDIE

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20140922-C34-09-2014-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2014  
Date de réception préfecture : 02/10/2014

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 SEPTEMBRE 2014

### RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL

Monsieur **Jacques BROSSARD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur proposition du Président,

Vu l'article 3-3-2 de la loi du 84-53.

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 7 mars 2011 portant création d'un poste d'attaché au sein du service des Assemblées et Affaires Juridiques.

Un agent contractuel avait déjà été initialement recruté par la Communauté d'Agglomération de Niort le 01/05/2011 pour 3 ans et rémunéré par référence à l'indice brut 442 et l'indice majoré 389 de la fonction publique territoriale, en qualité d'adjointe à la Directrice du service et juriste à temps complet.

Aux termes du contrat, un nouvel appel à candidature a été lancé en vue du recrutement d'un fonctionnaire et la publicité a été effectuée sur le site du Centre de Gestion d'Emploi Public ainsi que sur les sites de la Communauté d'Agglomération du Niortais et des 45 communes de l'agglomération.

En l'absence de candidature statutaire adaptée soit au titre de la mobilité, soit lauréat du concours, il est proposé de recruter à nouveau cet agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale.

« Ces dispositions permettent de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, soit au titre de la mobilité, soit au titre des lauréats de concours ».

Cet agent est titulaire d'un diplôme « Master droit à finalité professionnelle – mention droit public – spécialité collectivités territoriales et politiques publiques ».

Ses fonctions, par rapport au premier contrat, ont sensiblement évoluées :

- Le périmètre du territoire s'est agrandi passant de 29 à 45 communes et la nouvelle Communauté d'Agglomération du Niortais va devoir prendre des décisions importantes quant à l'évolution de ses compétences.
- Cet agent est en charge de préparer les dossiers juridiques pour les Elus et la Direction Générale.
- Cet agent est en charge de traduire et mettre en œuvre les évolutions législatives et règlementaires croissante dans un calendrier extrêmement contraint.
- Cet agent contractuel est chargé de l'encadrement de 3 personnes en l'absence de la Directrice du poste.

Compte-tenu de ses nouvelles fonctions, il est proposé d'augmenter sa rémunération soit par référence à l'indice brut 466 et indice majoré 408 du grade d'attaché de la fonction publique territoriale.

Par lettres du 7 juillet et 1er août 2014, Monsieur le Préfet, nous demande de saisir le Conseil Communautaire sur les nouvelles missions de l'agent et l'augmentation de sa rémunération en conséquence,

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Accepter les nouvelles missions de ce poste et l'impact budgétaire qui s'en suit,
- Autoriser le Président à signer l'avenant au contrat qui traduira ces nouvelles missions.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 85  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Jacques BROSSARD**

**Vice-Président Délégué**